

23 janvier 2007

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTAMIR & CIE

(Eurolist)

Par courrier du 19 janvier 2007, complété par un courrier du 22 janvier, la société Moneta Asset Management SAS (41 boulevard des Capucines - 75002 Paris), agissant pour le compte d'entités dont elle assure la gestion (1), a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 janvier 2007, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALTAMIR et détenir désormais pour le compte desdites entités, 33 836 actions et droits de vote ALTAMIR, soit 6,28% du capital et des droits de vote de cette société (2).

Le déclarant a précisé détenir, au 22 janvier 2007, pour le compte desdites entités, 35 336 actions ALTAMIR représentant autant de droits de vote, soit 6,56% du capital et des droits de vote de cette société.

-
- (1) Le déclarant a indiqué assurer la gestion du FCP Moneta Micro Entreprises et la gestion financière de la SICAV Tempo Value s'agissant des titres ALTAMIR en vertu d'une convention de sous délégation partielle de gestion financière avec Lombard Odier Darier Hentsh Gestion.
- (2) Sur la base d'un capital composé de 539 041 actions représentant autant de droits de vote.